



**COMMUNE
DE
NASSOGNE**

COMMUNE DE NASSOGNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE L'AZOTE

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES (CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})
ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population que dans le cadre de la Directive 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, le Programme de gestion durable de l'azote a été mise à jour et est soumis à une enquête publique sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
05/08/2022	16/08/2022	30/09/2022 à 11H30 Administration Communale de Nassogne Place Communale, 2 6950 NASSOGNE	Service « Urbanisme » Mme Henquinet N. 084/22.07.49 Mme Arnould L. 084/22.07.45 Email : urbanisme@nassogne.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, le samedi matin de 10h à 12h (sur rendez-vous) et le mardi jusqu'à 20 heures (sur rendez-vous) à l'adresse suivante :

Commune de NASSOGNE
Place Communale, 2
6950 NASSOGNE

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur Internet via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-pgda>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service « Urbanisme », e-mail : urbanisme@nassogne.be.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites au moyen du formulaire électronique disponible en ligne sur <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-pgda>. A défaut, il peut les adresser à l'administration communale ou encore à l'administration régionale à l'adresse suivante :

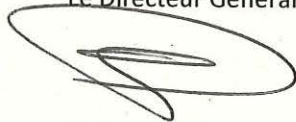
Programme de gestion durable de l'azote

Via courriel : enquetepublique.pgda@spw.wallonie.be
ou par courrier au Service public de Wallonie
Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département de l'Environnement et de l'Eau,
Enquête publique PGDA
Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Nassogne, le 04/08/2022.

Par le Collège,

Le Directeur Général ff



Q. PAQUET



Le Bourgmestre



M. QUIRYNEN

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. A la suite de l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.